

🗨️ AMICALE PONGISTE 🗨️

NUEIL Les AUBIERS

VENDREDI 31 mai ET SAMEDI 01 juin 2019

TOURNOI DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE

Salle JP GATIEN et salle ARC EN CIEL
rue de la fabrique 2 Place des Sport
Complexe Gué de l'Homme
(79250) NUEIL LES AUBIERS

**TABLEAUX DOTES DE 400 € de prix
dont 200 euros en espèces**

JUGE - ARBITRE :	GUILLOTEAU Patrice
DIRECTEUR DES ÉPREUVES	Emmanuel BILLY
N° D'HOMOLOGATION	

A	Module Promo	Vendredi 31 Mai	19 h 30	5 €
B	NC-999 pts	Vendredi 31 Mai	19 h 30	5 €
C	NC -1299 pts	Vendredi 31 Mai	20 h 30	5 €
D	NC -799 pts	Vendredi 31 Mai	20 h 30	5 €
E	Coupe Davis limitée à 1 799 pts en 3 pts	Vendredi 31 Mai	22 h 00	8 €
F	NC-899 pts	Samedi 01 juin	13 h 30	5 €
G	NC-1699 pts	Samedi 01 juin	14 h 30	5 €
H	NC-599 pts	Samedi 01 juin	14 h 30	5 €
I	Jeunes Benjamins Minimes Cadets	Samedi 01 juin	15 h 15	5 €
J	NC-1199 pts	Samedi 01 juin	16 h 00	5 €

Une seule inscription possible sur les tableaux aux mêmes horaires.

Inscriptions par téléphone: 06 11 85 31 44 ou 05 49 72 30 61(Emmanuel BILLY)

Par internet: emmanuel.billy@orange.fr jusqu'au jeudi 30 mai 2019

Par écrit : BILLY Emmanuel

2 rue Maurice Ravel 79250 Nueil Les Aubiers

Avant le 28 mai 18 h 00 pour les tableaux (A, B, C, D et E), avant le 29 mai
18 h 00 pour les autres tableaux.

REGLEMENT

Art.1 : le tournoi se dispute sur 24 tables par poules de 3 ou 4 joueurs avec les 2 premiers qualifiés pour le tableau final. Les balles seront de couleur blanche en plastique fournies par l'amicale pongiste.

Art.2 : les joueurs ne peuvent participer qu'à 2 épreuves de simples et un double pour une même journée à la même heure.

Art.3 : les dames peuvent prendre part aux simples messieurs.

Art.4 : toutes les parties se dérouleront aux meilleures des 5 manches.

Art.5 : le perdant de chaque partie devra obligatoirement arbitrer la partie suivante.

Art.6 : les tableaux seront affichés et visibles pendant la durée du tournoi. Le tirage au sort fin de poule aura lieu à la table d'arbitrage 15 minutes après la fin de toutes les poules d'un même tableau.

Art.7 : le club décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

Art.8 : WO après un délai de 10 mn et 3 appels.

Art.9: les engagements nominatifs : par courrier au plus tard le jeudi 30 mai pour les tableaux A-B-C-D-E, et vendredi 31 mai pour les autres tableaux à l'adresse du correspondant // par téléphone ou internet au plus tard le vendredi 31 mai à 16 h pour les tableaux A-B-C-D-E et samedi 01 juin au plus tard à 13 h pour les autres tableaux.

Art.10 : donner les points de classement à chaque inscription et le numéro de licence

Art.11 : les droits d'inscription sont à verser à l'Amicale Pongiste Nueil Les Aubiers par courrier ou au pointage à l'arrivée dans la salle.

Art.12 : le fait de s'engager au tournoi implique le respect du présent règlement.

Art. 13 : Les huit premiers seront récompensés (sauf si moins de 16 participants par tableau) .

Art. 14 : Les joueurs devront impérativement être munis de leurs licences phase 2, car ces dernières peuvent leurs être demandées.

Art. 15 : Coupe Davis en 3 points (mieux classé contre mieux classé, moins bien classé contre moins classé, plus le double). La coupe davis aura lieu seulement si le nombre d'équipes engagées est suffisant (pas moins de 8 équipes).

Art 16 :Le Juge arbitre a toute autorité pour régler un litige non répertorié dans ce règlement.